

CONGRÈS DE L'A.P.D.Q. 2014

Formation, recherche et pratique juridiques : Le droit en crise?

Auberge Duchesnay
Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec)

Vendredi, 25 avril 2014

- | | |
|--------------------|---|
| 18h00-19h30 | Cocktail d'accueil (Bistro-bar <i>Le Quatre-Temps</i>) |
| 18h00-21h00 | Souper libre |

Samedi 26 avril 2014

- | | |
|-------------------------|---|
| À partir de 7h00 | Petit déjeuner (Restaurant <i>Le Quatre-Temps</i>) |
| 8h30-9h00 | Inscription (Salle <i>Sous-Bois</i> du Pavillon Boisé) |
| 9h00-10h15 | Mot de bienvenue d' Eugénie Brouillet , doyenne de la faculté de droit de l'Université Laval |
| | Mot de Christian Brunelle , président de l'A.P.D.Q. (2013-2014) |

Atelier n° 1 : La formation juridique en crise?

Dans l'enseignement du droit, l'organisation de la matière est demeurée sensiblement la même depuis la fin du 19^e siècle. Cette organisation ne peut être modifiée facilement dans la mesure où elle reflète la structure des catégories juridiques, dont l'acquisition constitue l'un des objectifs de la formation universitaire en droit. Pourtant, elle est souvent critiquée, parce qu'elle tend à marginaliser les régimes juridiques d'apparition plus récente – par exemple les lois dites « sectorielles » – et qu'elle ne rend pas compte des nombreuses situations qui interpellent plusieurs domaines du droit à la fois. La formation juridique prépare-t-elle bien les étudiants à aborder de telles problématiques « transversales »? Nos programmes contribuent-ils à perpétuer le développement d'une pensée juridique en silos, sans égard à la complexité du droit contemporain?

Daniel Gardner, Université Laval
Denis Nadeau, Université d'Ottawa
Shauna Van Praagh, Université McGill

10h15-10h30 Pause

10h30-12h00

Atelier n° 2 : La recherche juridique en crise?

Le droit contemporain a atteint un niveau de complexité incomparable. Pensons à l'inflation législative et réglementaire qui a caractérisé le 20^e siècle et qui ne semble pas vouloir s'essouffler. S'ajoute à cela la prolifération du droit non-étatique : essor du droit international, multiplication des ordres juridiques privés, etc. L'explosion de la documentation accessible en ligne transforme également la recherche juridique. Il n'est résolument plus possible de prétendre à l'exhaustivité en matière de recherche. D'ailleurs, le temps disponible pour se consacrer à la lecture de ce qui se publie semble manquer cruellement. Certains observateurs appréhendent une crise des sources du droit qui mettrait en péril l'accès au droit et son effectivité. L'organisation de la matière et de l'information juridiques est devenue un enjeu majeur. Quel est le rôle des professeurs de droit dans la compréhension et l'organisation du savoir juridique? Les lieux de diffusion de nos travaux rejoignent-ils vraiment les personnes auxquelles nous nous adressons (ou devrions nous adresser)? Faut-il publier moins, mais mieux?

Président de séance : **Michel Morin**, Université de Montréal

Dominique Lapierre, bibliothécaire, Université Laval

Daniel Boyer, *Université McGill*

Hugo Cyr, *Université du Québec à Montréal*

Finn Makela, *Université de Sherbrooke*

12h00-14h00 Dîner (Buffet) (Salle *Henri-Roy* du Pavillon Forestier)

14h00-15h30

Atelier n° 3 : La pratique juridique en crise?

L'amélioration de l'accès à la justice constitue une préoccupation pressante de notre société. Le système juridique est critiqué pour son manque d'efficacité et d'adaptation aux besoins sociaux. Du point de vue des citoyens et des citoyennes, les services juridiques coûtent trop cher, prennent trop de temps, s'avèrent trop complexes et incompréhensibles. La diminution de la confiance des justiciables dans le système juridique, l'augmentation du nombre de personnes non représentées par des membres du Barreau devant les tribunaux, l'accroissement de l'attitude quérulente tant chez les parties que chez leurs représentants juridiques et le décrochage judiciaire témoignent de ces malaises. Parallèlement à ces manifestations de mécontentement, des pratiques se renouvellent ou émergent qui permettent ou sollicitent la participation des justiciables dans la résolution de leurs conflits. Les modes de prévention et de règlement des différends augmentent l'offre de justice par des pratiques qui font appel ou non à la normativité juridique et qui interpellent d'autres solutions que celles prévues par le droit. De même, le système judiciaire change en ajoutant au rôle de décideur des juges

les fonctions de gestionnaire et de conciliateur. Dans ce contexte, la question de l'accès à la justice pose celle de la transformation du rôle des juristes et de leur formation. La façon dont le droit s'enseigne au Québec reflète-t-elle adéquatement ces nouvelles réalités? Comment pouvons-nous contribuer à un meilleur accès à la justice pour les citoyens? L'adoption récente du nouveau *Code de procédure civile* sera-t-elle de nature à modifier substantiellement l'enseignement du droit et la façon dont il se pratique?

Président de séance : **Sébastien Grammond**, doyen, Université d'Ottawa

Marie-Claire Belleau, *Université Laval*

Jean-François Roberge, *Université de Sherbrooke*

Michelle Thériault, *Université du Québec à Montréal*

| | |
|----------------------|---|
| 15h30-18h00 | Activités libres |
| 17h00-18h00 | Souper des enfants |
| 18h00 – 19h00 | Cocktail (Salle <i>Sous-Bois</i> du Pavillon Boisé) |
| 19h00 | Banquet (Salle <i>Sous-Bois</i> du Pavillon Boisé) |

Dimanche, 27 avril 2014

| | |
|---------------------|---|
| 7h00 – 9h00 | Petit-déjeuner (Restaurant <i>Le Quatre-Temps</i>) |
| 9h00 – 10h00 | Assemblée annuelle de l'APDQ (Salle <i>Myosotis</i>) |